

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/12/2005 - Convocation du 15/12/2005
Convocation affichée le : 16/12/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.
MEYER; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle
VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD;
Mme ZUILI; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M.
BELLOT

Absents représentés :

M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme WYMANN
(pouvoir à Mme BOUHEY); Mme PERRIN (pouvoir à Mme ZUILI)

Absents excusés :

Mme BERRA; M. FORGET; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à adopter la modification du tableau des effectifs du personnel territorial de la commune par la création de deux emplois, l'un d'agent des services techniques, l'autre d'agent du patrimoine.

Pour les services techniques, il s'agit de procéder au recrutement d'un électricien dont la présence, compte tenu de la multiplication du nombre et de la technologie des bâtiments communaux est désormais indispensable, ne serait-ce qu'au niveau de la sécurité. Il a également pour mission d'assurer la maintenance des installations et le dépannage de la quasi-totalité des incidents survenus sur le réseau électrique, tant en moyenne qu'en basse tension.

Concernant la médiathèque, la création proposée a pour objectif de nommer un agent ayant effectué cinq années par le biais d'un contrat aidé (CEC) au service de la bibliothèque sur un poste d'agent du patrimoine. Il s'agit, d'ailleurs, d'une mission que cette personne effectue et pour laquelle la bibliothécaire -nouvellement recrutée- a émis un avis favorable compte tenu de la qualité et du professionnalisme constatés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le statut particulier du cadre d'emploi des agents des services techniques,
- VU le statut particulier du cadre d'emploi des agents du patrimoine et des bibliothèques,
- VU les déclarations faites au Centre de Gestion,
- VU l'avis favorable du CTP,
- **DECIDE de la modification du tableau des effectifs comme suit :**

	Objet	Nombre
Agent des services techniques	Création	1
Agent du patrimoine et de bibliothèque	Création	1

- DIT que la dépense correspondant au financement de ces postes est prévue à l'article 64111 du budget communal,
- DIT que la présente délibération est applicable dès acquisition de son caractère exécutoire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 22 décembre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 11/01/2006
Publication ou affichage du 11/01/2006
Paul LAFFLY,
Maire.